

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) [Aides financières](#) [Pour recruter](#)

Impôt sur le Revenu pour les salariés à l'étranger

L'article 81A du Code Général des Impôts français exonère d'impôt sur le revenu, totalement ou partiellement, les traitements et salaires perçus par les contribuables fiscalement domiciliés en France lorsqu'ils sont envoyés à l'étranger par un employeur établi en France pour y exercer leurs fonctions (sous réserve de plusieurs conditions). Pour en savoir plus, consultez le [site du Ministère des Finances et des Comptes publics français](#).

mise à jour le 5 août 2019

Contacts

- **Pierre-Emmanuel Chaux**
04 76 28 28 39
pierre-emmanuel.chaux@grex.fr

Agenda

- [13sept.Atelier technique - Access2Markets : découvrez le portail qui vous accompagne à l'export](#)
- [27sept.Webinaire - Les garanties internationales, un incontournable à l'export ?](#)
- [13oct.Atelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

FORMATIONS

- [09sept.Actualiser ses compétences sur les règles Incoterms® 2020 - Classe virtuelle](#)
- [15sept.Commerce international : les fondamentaux](#)
- [20sept.Les fondamentaux des prestations de services à l'international](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)
- [haut de page](#)

- [version PDF](#)